



Casablanca, le 20 février 2014

**Avis de convocation à une Assemblée Générale Mixte
de la Société MUTANDIS S.C.A.
Le 20 mars 2014 à 16 heures**

Cher actionnaire,

En ma qualité de Gérant de votre société **MUTANDIS** (« la Société »), Société en Commandite par Actions au capital de 1.217.764.100 dirhams, dont le siège social est Casablanca, 5-7, Rue IbnouToufail Palmier 20100, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca, sous n° 180 175, j'ai l'honneur de vous convoquer à la réunion de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire qui se tiendra dans le nouveau siège administratif d'Univers Motors à Casablanca (112, Bd. Moulay Slimane – AïnSebaâ), à Casablanca, le 20 mars 2014 à 16 heures, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour ci-après.

L'Assemblée se réunira d'abord sous sa forme ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport de gestion de la Gérance, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2013 et approbation des comptes sociaux clos à cette date ;
2. Présentation du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013 et approbation des comptes consolidés clos à cette date ;
3. Affectation du résultat ;
4. Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions ;
5. Quitus à conférer à la Gérance pour sa gestion ;
6. Décharge aux Commissaires aux Comptes pour leur mission ;
7. Ratification de la nomination d'un membre du Conseil de Surveillance ;
8. Mandat des membres du Conseil de Surveillance
9. Questions diverses.

Cette Assemblée se transformera en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Décharge au Gérant du mandat qui lui a été conféré à l'effet de réaliser l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale du 20 mars 2013 ;
2. Point sur le programme de BSA (« Bons de souscription d'Actions ») octroyés en 2011 et sur l'augmentation de capital qui en résulte en 2014 ;
3. Point sur le programme de BSA autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mars 2013 et récapitulatif de l'ensemble du programme de BSA depuis la création de Mutandis ;
4. Modification de l'article 10.2 des Statuts relatif à la transmission d'actions ;
5. Pouvoirs spéciaux afin d'accomplir les formalités légales ;
6. Questions diverses.

La liste des membres du Conseil de Surveillance, l'inventaire, les états de synthèse de l'exercice écoulé arrêté par la Gérance, le rapport du Conseil de Surveillance, le rapport général et spécial des Commissaires aux Comptes et le projet d'affectation de résultat sont mis à votre disposition au siège social de la Société.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette Assemblée.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, vous êtes priés de choisir entre l'une des deux formules suivantes :

- a) donner une procuration à votre conjoint, ou à un autre actionnaire ou à un ascendant ou à un descendant ;
- b) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire, ce qui équivaut à donner pouvoir au Président de l'Assemblée.

Veuillez agréer, cher Actionnaire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Gérant
La société «MUGEST SARL AU»
Représentée par M. **Adil DOURI**

SCA au capital de 1.217.764.100 DH
RC 180 175 – N° Patente : 34782735 – IF 40165169 – CNSS 7780027
5-7, rue IbnouToufail – Palmier – 20.100 Casablanca – Maroc
Tel. +212 5 22 98 43 88 – Fax +212 5 22 98 34 60

Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Mixte de la société MUTANDIS S.C.A, convoquée pour le 20 Mars 2014 à 16 heures

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé du rapport de gestion présenté par la Gérance, l'exposé du rapport du Conseil de Surveillance et la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux arrêtés au 31 Décembre 2013, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font ressortir un bénéfice net comptable de 23.020.786,25 dirhams.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés approuve les termes de ce rapport et les comptes consolidés présentés et déclare ne formuler aucune observation sur ces comptes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2013 de 23.020.786,25 dirhams comme suit :

Bénéfice net comptable de l'exercice
23 020 786,25 dirhams

A déduire

Réserve légale 5%

1 151 039,31 dirhams

Report à nouveau des exercices précédents
25 135 923,88 dirhams

Bénéfice distribuable
47 005 670,82 dirhams

Réparti comme suit :

Bénéfice distribuable revenant à l'Associé
Commandité (1%)
470 056,71 dirhams

Bénéfice distribuable revenant aux
Associés Commanditaires (99%)
46 535 614,11 dirhams

Bénéfice distribuable
47 005 670,82 dirhams

A déduire

**Bénéfice à distribuer à l'Associé
Commandité**

214 606,62 dirhams

Dividendes à distribuer aux Associés

commanditaires
1,75 dirham par action
21 246 055,25 dirhams

Reliquat reporté à nouveau
25 545 008,95 dirhams

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95, modifiée et complétée par la Loi n° 20-05 relative à la Société Anonyme, déclare approuver ces conventions et donne quitus à la Gérance à cet égard.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus à la Gérance pour sa gestion au cours de l'exercice 2013.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne décharge aux Commissaires aux Comptes, le cabinet « A. Saaidi et Associés » représenté par Monsieur Nawfal AMAR ainsi que le cabinet « Grant Thornton » représenté par Monsieur Fayçal MEKOUAR pour leur mission au titre de l'exercice 2013.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'en date du 17 décembre 2013, le Conseil de Surveillance a procédé à la nomination à titre provisoire de Monsieur Karim AYOUCHE en tant que nouveau membre du Conseil de Surveillance et ce, suite à la démission de Monsieur Idris JETTOU de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance.

En conséquence l'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Karim AYOUCHE en tant que nouveau membre du Conseil de surveillance pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur Monsieur Idris JETTOU, mandat qui prend fin lors de la présente Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Monsieur Karim AYOUCHE, Monsieur Najib Hakim BELMAACHI, Madame Souad BENBACHIR, Monsieur Zouhair BENNANI, Monsieur Zouhair BENSALAH, Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH, Monsieur Mohamed BEN THAMI TAZI, Monsieur Manuel Jove CAPELLAN et Monsieur

Choukri OIMDINA, en leur qualité de membres du Conseil de Surveillance est arrivé à terme. L'Assemblée Générale remercie tous les membres du Conseil de Surveillance pour les efforts déployés dans l'exercice de leurs fonctions.

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Karim AYOUCHE, Monsieur Najib Hakim BELMAACHI, Madame Souad BENBACHIR, Monsieur Zouhair BENNANI, Monsieur Zouhair BENSALAH, Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH, Monsieur Mohamed BEN THAMI TAZI, Monsieur Manuel Jove CAPELLAN et Monsieur Choukri OIMDINA, membres du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Monsieur Karim AYOUCHE, Monsieur Najib Hakim BELMAACHI, Madame Souad BENBACHIR, Monsieur Zouhair BENNANI, Monsieur Zouhair BENSALAH, Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH, Monsieur Mohamed BEN THAMI TAZI, Monsieur Manuel Jove CAPELLAN et Monsieur Choukri OIMDINA, présents ou représentés à cette Assemblée, déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées.

RESOLUTIONS ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

NEUVIEME RESOLUTION

Le Gérant rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire des commanditaires en date du 20 Mars 2013, dans sa huitième résolution a décidé, dans le cadre de l'exécution du programme de BSA (Bons de Souscription d'Actions) d'augmenter le capital social d'un montant maximum de vingt-quatre millions cinq cent mille (24.500.000) dirhams, au moyen de la création de deux cent quarante-cinq mille (245.000) actions d'une valeur nominale de 100 dirhams, émise à la valeur nominale, à souscrire en numéraire au plus tard le 30 avril 2013.

Le Gérant informe l'Assemblée Générale Extraordinaire des commanditaires, que suite à cette autorisation, une augmentation de capital a été souscrite et libérée à hauteur de dix-sept millions cinq cent mille (17.500.000) dirhams au moyen de la création de cent soixante-quinze mille

(175.000) actions de cent (100) dirhams chacune, ce qui a porté le capital, d'un milliard deux cent millions deux cent soixante-quatre mille cent (1.200.264.100) dirhams, à un milliard deux cent dix-sept millions sept cent soixante-quatre mille cent (1.217.764.100) dirhams divisé en douze millions cent soixante-dix-sept mille six cent quarante et un (12.177.641) actions de cent (100) dirhams chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des commanditaires décide de mettre fin à l'autorisation d'augmentation du capital de la Société et d'émission d'actions décidée en date du 20 mars 2013 et ce, à hauteur des actions non souscrites et non attribuées, à savoir soixante-dix mille (70.000) actions de cent (100) dirhams chacune soit, sept millions (7.000.000) de dirhams et donne en conséquence décharge au Gérant du mandat qui lui a été conféré à l'effet de réaliser cette augmentation de capital.

DIXIEME RESOLUTION

Le Gérant rappelle que l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire en date du 17 mars 2011 dans ses dixième et onzième résolutions :

(i) A décidé d'émettre des bons de souscription d'actions (« BSA »), dont la souscription sera réservée aux salariés de la Société et à ceux de la société MUGEST ;

(ii) A autorisé une augmentation de capital d'un montant maximum de soixante-quinze millions (75.000.000) de dirhams par l'émission de sept cent cinquante mille (750.000) actions de la Société, d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune, dont la souscription sera réservée aux titulaires des BSA ;

(iii) A précisé que la période d'exercice des BSA vient à échéance le 16 mars 2014, et que lesdits BSA pourront être exercés par voie de notification à la Gérance, en tout ou partie, à tout moment entre le 1er Décembre 2013 et le 31 Décembre 2013, sous réserve de la satisfaction des conditions suivantes : le titulaire du BSA aura conservé la qualité de salarié de la Société ou de salarié de la société MUGEST pendant la période commençant à courir à compter de la date d'émission des BSA jusqu'à la date d'exercice considérée et n'aura pas fait connaître son intention de démissionner ou n'aura pas fait l'objet d'une procédure de licenciement préalablement à la date d'exercice considéré ;

(iv) A donné tous pouvoirs à la Gérance pour réaliser ladite augmentation de capital. Il rappelle également que l'Assemblée

Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 22 mars 2012 a acté dans sa dixième résolution l'octroi de trois cent soixante-quinze mille (375.000) BSA autorisés par l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 17 mars 2011, chaque BSA donnant droit à souscrire une action au prix de 100 dirhams.

Il précise qu'au 31 décembre 2013, sur les trois cent soixante-quinze mille (375.000) BSA octroyés, trois cent quinze mille (315.000) BSA ont été exercés et qu'ainsi, soixante mille (60.000) BSA sont caducs de plein droit et perdent toute leur validité.

Afin de permettre l'exercice des dits BSA, l'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Gérant, prend acte que :

1. L'augmentation du capital social de la Société est d'un montant de trente et un million cinq cent mille (31.500.000) dirhams, au moyen de la création de trois cent quinze mille (315.000) actions d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune, dont la souscription est réservée aux titulaires des BSA octroyés au cours de l'année 2011. Chaque action est émise à sa valeur nominale, soit cent (100) dirhams ;

2. Et que le droit préférentiel des actionnaires à la souscription des actions nouvelles formant l'augmentation du capital social, est supprimé.

Ainsi, l'Assemblée Générale décide de confirmer les pouvoirs conférés à la Gérance pour réaliser ladite augmentation de capital et procéder aux formalités administratives y afférant.

ONZIEME RESOLUTION

Le Gérant rappelle aux actionnaires les dixième et onzième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 Mars 2013, suivant lesquelles sept cent cinquante mille (750.000) bons de souscription d'actions « BSA » à échéance le 19 Mars 2016 ont été autorisés. Il précise que la Gérance a octroyé au cours de l'année 2013, cent soixante mille (160.000) BSA donnant droit à l'émission de cent soixante mille (160.000) actions d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune, au prix d'émission de cent dix-neuf dirhams et cinquante centimes (119,50) chacune.

Ainsi les BSA non octroyés à la date de la présente Assemblée, à savoir, cinq cent quatre-vingt-dix mille (590.000) BSA d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacun, pourront être accordés par la Gérance.

Le Gérant rappelle par conséquent que depuis le début du programme des BSA :

- (i) Un million soixante mille (1.060.000) ont été octroyés ;
- (ii) Six cent vingt mille (620.000) BSA ont été exercés ;
- (iii) Trois cent vingt mille (320.000) BSA restent à exercer ;
- (iv) Cent vingt mille (120.000) BSA sont caducs ;

Ce dont l'Assemblée Générale Extraordinaire des commanditaires prend acte.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture des dispositions de l'article 10 des Statuts de la Société, décide d'en modifier l'alinéa 10.2 dont la rédaction sera désormais comme suit :

ARTICLE 10 - TRAORDINAIRE LMISSION ET NANTISSEMENT DES ACTIONS

«
 10.02 Tout actionnaire peut librement céder ses actions à un autre actionnaire ou son Affilié ainsi qu'à un associé commandité ou son affilié. Il en est de même pour les actions nécessaires pour l'exercice des fonctions de membre du Conseil de Surveillance (actions de garantie). Est également libre tout transfert d'action par voie de succession ou de cession à un conjoint, parent ou allié jusqu'au deuxième degré inclusivement. Le prix de cession est librement fixé par les parties.

Est désigné comme « Affilié » toute société, personne physique ou morale (i) Contrôlée par un Actionnaire ou (ii) qui Contrôle un Actionnaire ou (iii) toute société, personne morale Contrôlée par la société, personne morale, qui Contrôle un Actionnaire.

« Contrôle ou Contrôler » désigne, relativement à une société, personne physique ou morale, (i) la détention, directement ou indirectement, d'une fraction du capital lui conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées générales de cette société, ou (ii) le fait de disposer seule de la majorité des droits de vote dans les assemblées générales de cette société en vertu d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires qui n'est pas contraire à l'intérêt de cette société ou (iii) de déterminer de fait par les droits de vote dont elle dispose, les décisions dans les assemblées générales de cette société. »

Le reste demeure inchangé

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra de faire.

BILAN PASSIF 31/12/2013

PASSIF		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	CAPITAUX PROPRES	1 318 302 362,58	1 298 998 365,98
	Capital social ou personnel (1)	1 217 764 100,00	1 200 264 100,00
	moins: Actionnaires, capital souscrit non appele		
F	Prime d'emission, de fusion, d'apport	47 412 874,35	47 412 874,35
I	Ecart de reevaluation		
N	Reserve legale	4 968 678,10	4 854 121,34
A	Autres reserves		
N	Report à nouveau (2)	25 135 923,88	44 176 135,17
C	Resultat nets en instance d'affectation (2)		
E	Resultat net (2)	23 020 786,25	2 291 135,12
M	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (a)	1 318 302 362,58	1 298 998 365,98
E	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (b)		
N	Subventions d'investissement		
T	Provisions reglementees		
P	DETTES DE FINANCEMENT (c)		
E	Emprunts obligataires		
R	Autres dettes de financement		
M			
A	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (d)		
N	Provisions pour charges		
E	Provisions pour risques		
N	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (e)		
T	Augmentation des creances immobilisees		
	Diminution des dettes de financement		
	TOTAL I (a+b+c+d+e)	1 318 302 362,58	1 298 998 365,98
P	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (f)	13 068 181,58	7 795 059,20
A	Fournisseurs et comptes rattaches	1 286 174,25	1 247 838,72
S	Clients crediteurs, avances et acomptes		
S	Personnel	2 287 975,00	2 861 808,26
I	Organismes sociaux	420 562,26	631 918,96
F	Etat	1 748 202,96	1 420 991,81
	Comptes d'associes		
C	Autres creances	863,92	120 621,97
I	Comptes de regularisation - passif	7 324 403,19	1 511 879,48
R	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (g)	500 000,00	
C	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (h)(Elements circulants)		
U	TOTAL II (f+g+h)	13 568 181,58	7 795 059,20
T	TRESORERIE PASSIF	275 849 575,87	230 000 000,00
R	Credits d'escompte		
E	Credit de tresorerie	258 100 000,00	230 000 000,00
S	Banques (soldes crediteurs)	17 749 575,87	
O	TOTAL III	275 849 575,87	230 000 000,00
	TOTAL I+II+III	1 607 720 120,03	1 536 793 425,18

(1) Capital personnel debiteur

(2) Beneficiaire (+) . deficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 31/12/2013 (HORS TAXES - Modèle Normal)

		OPERATIONS		Totaux de	Totaux de	
		Propres à	Concernant les	l'exercice	l'exercice	
		l'exercice	exercices précédants		précédent	
		1	2	3 = 1 + 2	4	
E X P L O I T A T I O N	I	PRODUITS D'EXPLOITATION				
		Ventes de marchandises				
		Ventes de biens et services produits	9 206 716,00		9 206 716,00	9 699 497,55
		Chiffres d'affaires	9 206 716,00		9 206 716,00	9 699 497,55
		Variation de stock de produits				
		Immobilisations produites pour l'Ese p/elle même				
		Subvention d'exploitation				
		Autres produits d'exploitation				
		Reprises d'exploitation; transfert de charges	627 496,82		627 496,82	4 747 350,14
		TOTAL I	9 834 212,82		9 834 212,82	14 446 847,69
		II	CHARGES D'EXPLOITATION			
			Achats revendus de marchandises			
			Achat consommables de matières et de fournitures	129 541,58	129 541,58	66 476,39
		Autres charges externes	11 986 573,68	11 986 573,68	10 778 825,74	
		Impôts et taxes	3 897 934,47	3 897 934,47	1 715 587,01	
		Charges de personnel	12 821 900,78	12 821 900,78	14 895 000,91	
		Autres charges d'exploitation				
		Dotations d'exploitation	1 820 213,42	1 820 213,42	5 938 627,08	
		TOTAL II	30 656 163,93	30 656 163,93	33 394 517,13	
	III	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				
				-20 821 951,11	-18 947 669,44	
F I N A N C I E R	IV	PRODUITS FINANCIERS				
		Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	72 439 922,24	72 439 922,24	39 358 080,00	
		Gains de change				
		Intérêts et autres produits financiers	968 271,08	968 271,08	2 671 311,59	
		Reprises financières; transfert de charges			938 995,00	
		TOTAL IV	73 408 193,32		73 408 193,32	42 968 386,59
		V	CHARGES FINANCIERES			
			Charges d'intérêts	13 796 729,30	2 062,80	13 798 792,10
			Pertes de changes	2 029,58	2 029,58	571,93
			Autres charges financières			2 533,49
		Dotations financières	15 064 544,01	15 064 544,01	15 228 516,00	
		TOTAL V	28 863 302,89	2 062,80	28 865 365,69	
	VI	RESULTAT FINANCIER (IV - V)				
				44 542 827,63	18 320 979,12	
	VII	RESULTAT COURANT (III - V I)				
				23 720 876,52	-626 690,32	
N O N C O U R A N T	VIII	PRODUITS NON COURANTS				
		Produits des cessions d'immobilisations			22 599 136,00	
		Subventions d'équilibre				
		Reprises sur subventions d'investissement				
		Autres produits non courants	2 387,11		2 387,11	40 265,29
		Reprises non courantes; transferts de charges				
		TOTAL VIII	2 387,11		2 387,11	22 639 401,29
		IX	CHARGES NON COURANTES			
			Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées			19 612 591,75
			Subventions accordées			
		Autres charges non courantes	202 477,38	202 477,38	46 838,10	
		Dotations non courantes aux amortiss. et provision	500 000,00	500 000,00		
		TOTAL IX	702 477,38	702 477,38	19 659 429,85	
	X	RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)				
				-700 090,27	2 979 971,44	
	XI	RESULTAT AVANT IMPOTS (VII + X)				
				23 020 786,25	2 353 281,12	
	XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS				
					62 146,00	
	XIII	RESULTAT NET (XI - XII)				
				23 020 786,25	2 291 135,12	
	XIV	TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)				
				83 244 793,25	80 054 635,57	
	XV	TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)				
				60 224 007,00	77 763 500,45	
	XVI	RESULTAT NET (XIV - XV)				
				23 020 786,25	2 291 135,12	

ETATS DES SOLDES DE GESTION (E.S.G) AU 31/12/2013

I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (TFR)

				EXERCICE N	EXERCICE PRECEDENT N-1
	1		Ventes de marchandises (en l'état)		
	2	-	Achats revendus de marchandises		
I		=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT I		
II		+	PRODUCTION DE L'EXERCICE (II)	9 206 716,00	9 699 497,55
	3		* Ventes de biens et services produits	9 206 716,00	9 699 497,55
	4		* Variation des stocks de produits		
	5		* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même.		
III		-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE (II)	12 116 115,26	10 845 302,13
	6		* Achats consommés de matières et fournitures	129 541,58	66 476,39
	7		* Autres charges externes	11 986 573,68	10 778 825,74
IV		=	VALEUR AJOUTEE (I+II-III) IV	-2 909 399,26	-1 145 804,58
	8	+	Subventions d'exploitation		
	9	-	Impôts et taxes	3 897 934,47	1 715 587,01
	10	-	Charges de personnel	12 821 900,78	14 895 000,91
V		=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) ou INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (I.B.E.)	-19 629 234,51	-17 756 392,50
	11	+	Autres produits d'exploitation		
	12	-	Autres charges d'exploitation		
	13	+	Reprises d'exploitation; transferts de charges	627 496,82	4 747 350,14
	14	-	Dotations d'exploitation	1 820 213,42	5 938 627,08
VI		=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -) VI	-1 192 716,60	-18 947 669,44
VII		+/-	RESULTAT FINANCIER	44 542 827,63	18 320 979,12
VIII		=	RESULTAT COURANT (+ ou -)	23 720 876,52	-626 690,32
IX		+/-	RESULTAT NON COURANT	-700 090,27	2 979 971,44
	15	-	Impôts sur les résultats	0,00	62 146,00
X		=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	23 020 786,25	2 291 135,12

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) - AUTOFINANCEMENT

	1	=	Résultat net de l'exercice	23 020 786,25	2 291 135,12
		=	* Bénéfice +		
		=	* Perte -		
	2	+	Dotations d'exploitation (1)	1 820 213,42	5 938 627,08
	3	+	Dotations financières (1)	15 000 000,00	15 228 516,00
	4	+	Dotations non courantes (1)		
	5	-	Reprises d'exploitation (2)	505 193,17	2 780 272,20
	6	-	Reprises financières (2)		
	7	-	Reprises non courantes (2) (3)		
	8	-	Produits des cessions d'immobilisations		22 599 136,00
	9	+	Valeurs nettes d'amort. des immo. cédées		19 612 591,75
I			CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	39 335 806,50	17 691 461,75
	10	-	Distributions de bénéfices	21 216 789,65	11 992 566,67
II			AUTOFINANCEMENT	18 119 016,85	5 698 895,08

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement.

NOTA : Le calcul de la CAF peut également être effectué à partir de l'EBE.

TABLEAU DE FINANCEMENT 31/12/2013

I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN

MASSES		EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATION A-B	
				Emplois C	Ressources D
1	Financement permanent	1 318 302 362,58	1 298 998 365,98		
2	Moins actif immobilisé	1 565 384 675,16	1 501 996 078,61	63 388 596,55	19 303 996,60
3	= FONDS DE ROULEMENT (A) FONCTIONNEL (1-2)	(247 082 312,58)	(202 997 712,63)	(44 084 599,95)	-
4	Actif circulant	41 633 126,56	34 226 584,03	7 406 542,53	
5	Moins Passif circulant	13 568 181,58	7 795 059,20		5 773 122,38
6	= BESOINS DE FINANCEMENT (B) GLOBAL (4-5)	28 064 944,98	26 431 524,83	1 633 420,15	-
7	TRESORERIE NETTE (ACTIF -PASSIF) A - B	(275 147 257,56)	(229 429 237,46)	-	(45 718 020,10)

II. EMPLOIS ET RESSOURCES

	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
* AUTOFINANCEMENT (A)		18 119 016,85		5 698 895,08
* Capacité d'autofinancement		18 119 016,85		5 698 895,08
- Distributions de bénéfices				
* CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		145 197 781,90		22 599 136,00
* Cessions d'immobilisations incorporelles		-		-
* Cessions d'immobilisations corporelles		-		625 100,00
* Cessions d'immobilisations financières		88 800 000,00		21 974 036,00
* Récupérations sur créances immobilisées		56 397 781,90		-
* AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)		17 500 000,00		13 000 000,00
* Augmentations de capital, apports		17 500 000,00		13 000 000,00
* Subvention d'investissement				
* AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)				10 200 000,00
TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		180 816 798,75		51 498 031,08
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	224 901 398,70		200 813 422,97	
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	65 022,56		-	
* Acquisitions d'immobilisations corporelles	293 716,52		23 191 560,65	
* Acquisitions d'immobilisations financières	172 362 753,65		952 132,32	
* Augmentation des créances immobilisées	52 179 905,97		176 669 750,00	
* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
* REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)			10 200 000,00	
* EMPLOIS EN NON VALEURS (H)			1 782 465,84	
TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	224 901 398,70		212 795 908,81	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)	1 633 420,15			97 162 043,97
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE		45 718 020,10		64 135 833,76
TOTAL GENERAL	226 534 818,85	226 534 818,85	212 795 908,81	212 795 908,81

ETAT A2 - ETAT DES DEROGATIONS

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Conformément aux dispositions de l'article 328 de la loi 17-95 modifiée par la loi 20-05 sur la SA les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission.	Pas d'impact sur le résultat ni sur la situation nette.
	Les immobilisations en non valeur totalement amorties sont maintenues à l'actif jusqu'à amortissement fiscal total.	Pas d'impact sur le résultat ni sur la situation nette.
	Les dotations aux amortissements des immobilisations en non valeurs, déduites fiscalement au titre de l'exercice et comptabilisées au cours des exercices précédents, sont comptabilisées au compte dotations aux amortissements et reprises aux comptes reprises sur amortissements , et ce pour des considérations d'ordre fiscal.	Pas d'impact sur le résultat ni sur la situation nette.
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation	Non applicable.	Non applicable.
III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Voir ci-dessus.	Voir ci-dessus.

ETAT A3 - ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I - Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II - Changements affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT

ETAT B4 - TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital		Participation en %	Prix d'acquisition		Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice		
		social	global		global	Date de clôture		Situation nette	Résultat net	Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
	1	2	4	3	4	5	6	7	8	9
CMB PLASTIQUES	Industrie	19 000 000,00	209 289 500,00	100,00%	209 289 500,00	209 289 500,00	30/06/2013	18 130 318,06	24 814 347,32	18 810 000,00
DISTRA	Industrie	90 000 000,00	142 843 572,79	100,00%	142 843 572,79	142 843 572,79	31/12/2013	84 687 478,33	6 061 880,08	
FENYADI	Holding Artisanat	65 961 200,00	69 242 900,00	89,28%	69 242 900,00	39 014 384,00	31/12/2013	94 587 411,90	38 740 760,90	22 720 000,00
FINANCIERE FIRST	Finance	89 000 000,00	71 200 000,00	80,00%	71 200 000,00	71 200 000,00	31/12/2013	682 846,97	-25 768,83	
FINANCIERE SECONDE	Finance	1 000 000,00	999 600,00	99,96%	999 600,00	999 600,00	31/12/2013	59 202 799,66	-1 774 387,08	
IDRAJ	Fonds d'investissement	70 000 000,00	54 999 600,00	78,57%	54 999 600,00	54 999 600,00	31/12/2013	75 114 356,24	-1 626 708,85	
IMMORENTE INVEST	Immobilier	88 700 000,00	61 350 000,00	69,17%	61 350 000,00	61 350 000,00	31/12/2013	505 792 742,08	-4 778 030,22	
ISHAM FINANCE	Holding	519 340 600,00	464 608 221,90	68,59%	464 608 221,90	464 608 221,90	31/12/2013	229 231 607,64	27 011 284,12	30 909 922,24
LGMC INDUSTRIES	Industrie	135 354 830,00	287 870 822,40	65,07%	287 870 822,40	287 870 822,40	31/12/2013	43 387 021,21	-203 389,59	
MUTANDIS PALMERAIE	Immobilier	46 924 300,00	46 923 320,00	100,00%	46 923 320,00	46 923 320,00	31/12/2013	84 736 684,77	-8 808 989,95	
VILLA ROOSEVELT	Immobilier	106 000 000,00	46 000 000,00	43,40%	46 000 000,00	46 000 000,00	30/06/2013	103 712 049,75		
CFG GROUP	Finance	288 956 500,00	103 712 049,75	10,62%	103 712 049,75	103 712 049,75	31/12/2013	2 000,00		
CRAZY DAYS	Finance	100 000,00	2 000,00	2,00%	2 000,00	2 000,00	31/12/2013			
TOTAL			1 559 041 586,84		1 559 041 586,84	1 528 813 070,84				72 439 922,24

NB: Idraj et Immorente Invest sont en cours de certification

ETAT B5 - TABLEAU DES PROVISIONS

NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
		d'exploitation	financières	non courantes	d'exploitation	financières	non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	15 228 516,00		15 000 000,00					30 228 516,00
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges								
SOUS TOTAL (A)	15 228 516,00		15 000 000,00					30 228 516,00
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)			64 544,01					64 544,01
5. Autres provisions pour risques et charges				500 000,00				500 000,00
6. Provisions pour dépréciations des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)			64 544,01	500 000,00				564 544,01
TOTAL (A+B)	15 228 516,00		15 064 544,01	500 000,00				30 793 060,01

ETAT B6 - TABLEAU DES CREANCES

CREANCES	ANALYSE PAR ECHEANCE				AUTRES ANALYSES			
	TOTAL	Plus d'1 an	Moins d'1 an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'état et organismes publics	Montant sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	12 662 596,39	12 662 596,39					12 606 842,69	
- Prêts immobilisés								
- Autres créances financières	12 662 596,39	12 662 596,39					12 606 842,69	
DE L'ACTIF CIRCULANT	10 920 240,88	6 130 097,74	4 790 143,14			6 469 079,04	4 438 211,84	
- Fournisseurs, débiteurs								
- Clients débiteurs	4 349 659,20		4 349 659,20				4 349 659,20	
- Personnel	12 950,00		12 950,00					
- Organismes sociaux								
- Etat	6 399 248,99	6 076 847,74	322 401,25			6 399 248,99		
- Comptes d'associés								
- Autres débiteurs	88 552,64	53 250,00	35 302,64				88 552,64	
- Comptes de régularisation-actif	69 830,05		69 830,05			69 830,05		

ETAT B7 - TABLEAU DES DETTES

DETTES	ANALYSE PAR ECHANCE					AUTRES ANALYSES		
	TOTAL	Plus d'1 an	Moins d'1 an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'état et organismes publics	Montant sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires								
Autres dettes de financement								
DU PASSIF CIRCULANT	13 068 181,58	300,00	13 067 881,58	-	-	1 748 202,96	-	-
- Fournisseurs, et acomptes rattachés	1 286 174,25		1 286 174,25					
- Clients créditeurs	2 287 975,00		2 287 975,00					
- Personnel	420 562,26		420 562,26					
- Organismes sociaux	1 748 202,96		1 748 202,96					
- Etat								
- Comptes d'associés								
- Autres créanciers	863,92	300,00	563,92					
- Comptes de régularisation-passif	7 324 403,19		7 324 403,19					

ETAT B8 - TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

Tiers crédateurs ou tiers débiteurs	Montant converti par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la à la date de clôture
Sûretés données					
Nantissement de 471 700 actions de la société LGMC Industries SA en faveur d'Attijari Wafa Bank	100 000 000,00	Nantissement	nov-12	Financement	200 000 000,00
Nantissement de 96 900 actions de la société CMB Plastique SA en faveur de la BMCE	50 000 000,00	Nantissement	sept-13	Financement	100 000 000,00
Nantissement de 90 782 actions de la société CMB Plastique en faveur de la SGMB	50 000 000,00	Nantissement	déc-13	Financement	100 000 000,00
Sûretés reçues	NEANT				

(1) Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)

(2) Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, nombre du personnel),

(3) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues).

ETAT B9 -ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

ENGAGEMENTS DONNES		Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
Engagement envers BMCE Bank, Attijariwafa Bank et Société Générale Marocaine de Banques de maintenir l'équilibre de la structure financière de 4 sociétés du groupe Mutandis, et de les capitaliser à chaque fois que nécessaire, afin que ces sociétés puissent honorer leurs engagements vis-à-vis de ces établissements.		Non défini	Non défini
Engagement envers BMCE Bank de maintenir une participation majoritaire dans le capital de deux filiales du groupe.		Non défini	Non défini
Engagement envers la Banque Centrale Populaire d'acquérir 15.000.000 dirhams d'obligations émises par une filiale. Date d'effet : 1er AVRIL 2012. Date de fin : 14 AVRIL 2014.		15 000 000	15 000 000
Engagement envers une société tiers d'acquérir 10.000.000 dirhams d'obligations émises par une filiale. Date d'effet : 23 Novembre 2011. Date de fin : ouvert.		10 000 000	10 000 000
Stock options émis par Mutandis SCA 605.000 BSA octroyés et non encore exercés (315 000 BSA au prix d'exercice de 100 dirhams chacune et 290 000 BSA au prix d'exercice de 119,5 dirhams chacune).		66 155 000	76 000 000
Engagement envers Attijariwafa Bank et BMCE Bank de combler les insuffisances de règlement de loyers de deux filiales du groupe.			
Engagement envers Attijariwafa Bank de racheter tout ou partie des actions Mutandis d'un actionnaire (employé de Mutandis) au prix maximum de 110 dirhams par action.		3 000 000	3 000 000
Engagement envers Attijariwafa Bank et BMCE d'apporter toute contribution financière à deux fonds d'investissements dans lesquels Mutandis est majoritaire, afin que ces fonds puissent honorer leurs engagements vis-à-vis de ces établissements.		Non défini	Non défini
Engagement de se porter caution solidaire pour Univers Motors envers Immorente Invest en garantie du paiement de toutes les sommes dues au titre du Bail jusqu'à hauteur d'un plafond correspondant à 3 mois de loyer charges et taxes comprises.		3 000 000	
Engagement de se porter caution pour Fenyadi envers Maghrebail, dans le cadre d'une opération de crédit bail.		4 900 000	
Engagement de se porter caution pour Univers Motors Premium, envers SGMB, dans le cadre d'une lettre de crédit standby		1 200 000 €	
TOTAL (1)			
(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées		-	-

ENGAGEMENTS RECUS		Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
Option d'achat reçue d'une société tiers, pour l'acquisition par Mutandis, de l'ensemble des titres d'une filiale détenue par elle à partir de Décembre 2013.		Non défini	Non défini
Garantie Actif Passif donnée à Mutandis par les actionnaires cédant de filiales.		Non défini	Non défini
TOTAL			



A. SAAIDI ET ASSOCIES
Commissaires aux Comptes

4, Place Maréchal
Casablanca
Maroc



Fidaroc
Grant Thornton

47, Rue Allal Ben Abdellah
Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la Société Mutandis S.C.A.
5/7, Rue Ibnou Toufaïl
Casablanca

Mesdames, Messieurs,

RESUME DU RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2013 AU 31 DECEMBRE 2013

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Mutandis S.C.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1 318 302 362,58 dont un bénéfice net de MAD 23 020 786,25.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités au deuxième paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Mutandis S.C.A. au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Gérant destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, nous portons à votre connaissance qu'au cours de cet exercice, la Société Mutandis S.C.A. a pris une participation dans le capital de CFG Group S.A. à hauteur de 10,62% pour KMAD 103 712.

Nous portons également à votre connaissance qu'au cours de cet exercice, Mutandis S.C.A. a augmenté le montant de ses participations dans le capital des sociétés suivantes :

- Villa Roosevelt S.A.R.L. pour KMAD 15 900 dont le pourcentage de détention est passé de 28,40% à 43,40% ;
- Isham Finance S.A. pour KMAD 38 998 dont le pourcentage de détention est passé de 66,67% à 68,59% ;
- LGMC Industries S.A. pour KMAD 12 253 dont le pourcentage de détention n'a pas varié ;
- Mutandis Palmeraie S.A.R.L. pour KMAD 1 500 dont le pourcentage de détention n'a pas varié.

Casablanca, le 17 février 2014.

Les Commissaires aux Comptes

A. SAAIDI ET ASSOCIES

Nawfal AMAR

Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR

Associé